

8.4 PULVERISATEURS DE DELUGE Les pulverisateurs de deluge doivent assurer une couverture complete de la surface de l'equipement a proteger. La protection des capacites verticales et horizontales, echangeurs et pompes procede est realisee par des pulverisateurs D3 protectospray de type >. Les pulverisateurs sont en materiau adapte a la mise en oeuvre d'eau incendie et d'eau additivee a 6%. Lorsque des obstacles (trou d'homme, supports, soupapes,...) peuvent obstruer la couverture de la pulverisation d'eau ou d'eau additivee, des pulverisateurs supplementaires seront installes autour de l'obstacle pour assurer une couverture complete de l'equipement. Pour les capacites verticales (colonne de stabilisation des unites de traitement d'huile), la distance verticale entre deux pulverisateurs ne doit pas exceder 3,65 m conformement aux preconisations de la NFPA 15. La distance entre deux pulverisateurs est telle que les empreintes des pulverisateurs se touchent ou se chevauchent au niveau de la surface a proteger. La colonne de stabilisation sera delugee jusqu'a une hauteur de 10 metres par rapport au niveau du sol conformement aux preconisations de la NFPA 15. La protection des pompes d'huile hors spec (P90-PA-21-01 A/B) et des pompes d'export d'huile stabilisee (350-PA-22-02 A/B/C/D) est realisee par des pulverisateurs a aspiration d'air.